

Le "Point Infos & Actions " est un **engagement** que nous avons pris envers les familles, pour :

- partager avec vous, **en transparence**, les informations clés disponibles, dans le respect des personnes et de la situation,
- donner une vision des actions en cours et à venir.

À l'attention des nouvelles familles arrivées depuis septembre 2025 : ce point d'information est lié aux plaintes reçues avant l'arrivée de vos enfants. Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder à l'ensemble des éléments via l'Espace Ressources : [Espace ressources familles PHILIAE | Asei - Association](#)

Vous trouverez ici :

- Rappel des faits. Les **informations nouvelles sont en gras**
- Les actions en cours
- Le lien vers l'Espace Ressources qui vous est dédié

RAPPEL DES FAITS ET POINT D'INFORMATION

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Nous avons été informés du dépôt de deux plaintes pour agressions sexuelles impliquant un professionnel de PHILIAE, l'une en 2022 et l'autre en 2025.
- ✓ Concernant la plainte de 2022, une enquête avait été lancée par la gendarmerie, mais à ce moment-là, aucun élément ne permettait d'identifier un professionnel de l'établissement, ni de localiser précisément les faits. Aucune information complémentaire ne nous avait alors été communiquée, et l'enquête restait ouverte.
- ✓ Ce n'est que récemment, dans le cadre de l'enquête actuelle et du croisement des deux affaires, qu'un lien a pu être établi. Une déclaration d'Événement Indésirable Grave (EIG) a été transmise à l'ARS à chaque fois, conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Les articles parus dans la presse donnent des informations recueillies à une audience publique, et fait état notamment de deux nouvelles plaintes. Elles ne sont toujours pas confirmées par la gendarmerie à ce jour.

Qui est la personne mise en cause ?

- ✓ Il s'agit d'un agent de soins, salarié en CDI depuis 7 ans, ayant travaillé sur plusieurs groupes au sein de PHILIAE (qui compte plus de 250 salariés).
- ✓ Dès que nous avons eu connaissance des faits, il a été immédiatement suspendu afin d'assurer la sécurité des enfants.
- ✓ Nous ne sommes pas autorisés, à ce jour, à divulguer son nom ou sa photo.
- ✓ **Selon les informations portées à notre connaissance, le salarié placé en détention provisoire depuis le 26 avril 2025, est désormais placé à domicile sous contrôle judiciaire.**

- ✓ Cette décision s'accompagne de mesures fixées par l'autorité judiciaire. Le salarié est désormais soumis aux obligations et interdictions suivantes :
 - l'interdiction de sortir du territoire métropolitain ;
 - l'interdiction formelle de se rendre au centre PHILIAE (ASEI) ;
 - l'interdiction de rentrer en contact avec les plaignantes et leurs familles
 - l'obligation de se présenter une fois par semaine au commissariat de Toulouse ;
 - l'obligation de répondre aux convocations de la justice et réaliser un suivi socio-éducatif ;
 - l'interdiction d'exercer toute activité professionnelle en lien avec des personnes vulnérables / ne pas se livrer à certaines activités de nature professionnelle en lien avec des personnes vulnérables ;
 - l'inscription au fichier des personnes recherchées (FPR).
- ✓ En conséquence, le salarié ne peut en aucun cas se présenter au sein de l'ASEI ni reprendre une quelconque activité professionnelle dans nos établissements ou services. Les professionnels de PHILIAE ont été informés de ces mêmes éléments.
- ✓ Les mesures de protection et d'éloignement à la fois des victimes, des jeunes de PHILIAE et des professionnels sont rassurantes.
- ✓ Nous avons pleinement conscience que cette information peut raviver des inquiétudes. Il nous paraît néanmoins essentiel de vous la transmettre avec clarté. Les mesures décidées par la justice garantissent un éloignement strict du salarié concerné, ainsi qu'un haut niveau de protection des victimes, des jeunes accompagnés et des équipes.
- ✓ Nous restons profondément mobilisés pour assurer la sécurité, l'écoute et l'accompagnement des personnes, et pour poursuivre, avec rigueur et responsabilité, le travail engagé depuis le début de cette situation.
- ✓ Nous restons à votre disposition pour toute question ou besoin d'échange, dans le respect du cadre judiciaire en cours.

LES ACTIONS EN COURS

Suite aux différentes réunions d'informations, aux ateliers-formation, nous avons travaillé sur la création de formations dédiées aux parents et aux professionnels.

- ✓ **Une formation mixte parents-professionnels sur les Violences Sexuelles et Sexistes notamment avec un atelier spécifique sur la communication avec les enfants non oralisants sera dispensée le mardi 03 février 2026 de 8h30 à 16h30. Vous avez reçu le programme par mail et les places sont ouvertes. N'hésitez pas à vous y inscrire.**
- ✓ Une formation-socle sur les violences sexuelles et sexistes sera proposée à tous les professionnels de PHILIAE à partir de février 2026.

ESPACE RESSOURCES DEDIE

- **Un espace ressources dédié vous est proposé. Il concentre l'ensemble des éléments envoyés qui vous sont destinés. Il est enrichi d'une boîte à outils. A consulter ici : <https://www.asei.asso.fr/espace-ressources-familles-philiae>**
- Dans l'espace info familles, vous trouverez le numéro de téléphone du gendarme en charge de l'enquête.
- Les coordonnées de psychologues de la gendarmerie et de l'Association France Victimes sont aussi mentionnées.

Une question, un besoin ? La Direction de PHILIAE se tient à votre disposition.

Merci pour votre attention.